

Outils LJA

Manager et communiquer

Cahiers pratiques

Avocats et communication

19/12/2013

<http://e-magazine.lamy.fr/actualites/detail/72102/pour-2014-savoir-concilier-competitivite-et-ouverture-aux-autres.html>

Pour 2014 : savoir concilier compétitivité et ouverture aux autres

Brigitte Van Dorselaere et Paul Boulant –Image Juridique

C'est à l'approche des fêtes de fin d'année que l'on envoie ses vœux et qu'on prend aussi souvent, pour soi-même, de bonnes résolutions pour l'année à venir. Pour 2014, le cabinet d'avocats, comme l'entreprise, doit, bien sûr, chercher à être encore meilleur dans son métier, mais aussi dans la société. C'est le nouveau défi : faire croître son chiffre d'affaires, tout en contribuant au bien commun, ce qui n'est pas du tout incompatible, bien au contraire.

Un nouveau défi

Le défi consiste ici à conjuguer croissance du cabinet et revendication de principes moraux et éthiques, à viser à la fois le développement de son savoir-faire et de son comportement citoyen. On peut développer son cabinet et des actions altruistes, conseiller de grosses entreprises et aider les plus démunis.

Tout est ici question d'équilibre entre l'exigence du meilleur pour le cabinet et pour la société, le bien public.

C'est la démarche *pro bono*, abréviation de l'expression latine *pro bono publico*, qui signifie « pour le bien public ». Il s'agit de s'engager volontairement et de donner du sens à son métier en s'impliquant dans des initiatives d'intérêt général, à titre gracieux.

En période de crise, la démarche est d'autant plus justifiée et nécessaire : pour le bien public, mais aussi pour revaloriser l'image de la profession toute entière et, par là même, l'image du cabinet.

Elle renforcera aussi les liens du cabinet avec ses clients, qui peuvent devenir de véritables partenaires dans le cadre de la défense d'une cause : le cabinet et le client ont alors la volonté de partager et de poursuivre ensemble leurs efforts *pro bono*.

Une démarche altruiste en interne...

La démarche d'ouverture aux autres peut s'exercer à plusieurs niveaux. Déjà en interne :

- dans le cadre des relations au sein du cabinet et du développement d'une vraie politique de communication interne.

En période de crise, il est d'autant plus important de recréer du lien en interne, de privilégier le bien-être des personnes, de valoriser l'équipe, de renforcer le sentiment d'appartenance à une structure dont chacun sera fier.

- par une démarche écologique et environnementale, axée sur le développement durable, avec notamment l'utilisation de papier recyclé, la labellisation du cabinet, la recherche d'économies d'énergie, etc.

... et dans le cadre d'actions tournées vers l'extérieur

Le cabinet s'engagera aussi, au-delà des actions internes, dans le cadre d'actions tournées vers l'extérieur et la société :

- via des actions *pro bono* à titre individuel ou au nom du cabinet : en donnant des consultations gratuites, en soutenant des associations ou des artistes, en faisant du mécénat financier ou de compétences... ce qui permet :

- d'échanger et de vivre une expérience humaine enrichissante ;
- de tisser des liens avec d'autres confrères, impliqués dans les mêmes actions ;
- de se rapprocher du justiciable.

- dans le cadre de sa communication externe, en expliquant sa démarche au sein de différents supports ou dans le cadre d'actions de communication :

- la carte de vœux : en diffusant un message sur les valeurs du cabinet, sur son implication dans les problèmes de société ou de la planète, en optant pour une carte UNICEF ou d'autres fondations (notamment sur la protection des droits de l'enfant), en commandant une carte en papier recyclable, en privilégiant la carte numérique, etc. ;

- le rapport annuel, bien que rare encore au sein des cabinets d'avocats, qui peut montrer l'équilibre recherché entre l'exigence du meilleur pour le cabinet et pour la société ;
- le site du cabinet qui peut contenir une page spécifique sur ces actions ;
- la plaquette du cabinet, de façon plus sommaire ;
- des articles de fond sur la démarche du cabinet dans la presse spécialisée ;
- la participation à divers évènements, notamment les trophées Pro bono du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité, organisés depuis deux années, le Bus de la solidarité qui a fêté ses dix ans en 2013, la semaine de *L'avocat dans la Cité* qui vient de se renouveler cette année avec un village d'avocats installé pendant une semaine Place de l'hôtel de ville à Paris, Initiadroit qui organise des interventions d'avocats dans les collèges et lycées, ou tout autre évènement extérieur au barreau de Paris ;
- l'association du logo du cabinet et d'une cause soutenue.

Si les cabinets font depuis longtemps du *pro bono*, parfois sans même le savoir, ils ont été longtemps très réticents à communiquer en externe sur leurs actions bénévoles. Ces actions demeuraient ainsi des « secrets » internes. Sans chercher à rentabiliser les actions *pro bono*, on constate, depuis peu, que les cabinets rendent leurs actions humanitaires ou sociales plus visibles que par le passé.

Cela a été le cas, depuis 2012, du Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité qui a créé des évènements (les trophées 2012 et 2013 récompensant cinq cabinets d'avocats), organisé des colloques, diffusé une plaquette, un site et un rapport d'activité sur les avocats et le *pro bono*.

Nul doute que cette tendance va amener les cabinets à davantage se mobiliser dans le cadre d'actions altruistes et aussi à « oser » parler de leurs actions tournées vers les autres, lesquelles font partie de l'essence même de la profession. L'avocat, en prêtant serment, ne s'engage-t-il pas à exercer avec dignité et humanité ?